

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

Patrimoine 90 N°2

Catégorie d'actions : Capitalisation EUR (ISIN : FR0013239019)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est

- D'offrir à chaque date de valeur liquidative une protection en capital (hors frais de souscription et fiscalité), et uniquement pour les parts souscrites entre le 17 mars 2017 et le 28 juillet 2017 inclus (« la Période de Souscription Privilégiée »), à hauteur de 90% de la plus haute valeur liquidative constatée pendant la Période de Souscription Privilégiée (la « Valeur Liquidative Protégée »); et

- D'obtenir via les Actifs Dynamiques une exposition qui pourrait être partielle, à l'ensemble des classes d'actifs risquées traditionnelles (obligations, actions) et aux actifs monétaires notamment sans contraintes géographiques. L'allocation mise en œuvre au sein des Actifs Dynamiques sera flexible et aura pour objectif de réduire les fluctuations de ces Actifs Dynamiques (réduction de la volatilité) et les pertes sur un horizon de temps donné. La Société de Gestion cherchera à réaliser cet objectif en modulant l'allocation du portefeuille entre un panier d'actifs risqués traditionnels (les « Actifs Dynamiques ») et un panier à composantes monétaires (les « Actifs Sécurisés »).

Il est mis en place une protection en capital à chaque valeur liquidative à hauteur de 90% de la Valeur Liquidative Protégée, hors frais de souscription et fiscalité, pour les parts souscrites pendant la Période de Souscription Privilégiée, dans les conditions énoncées au paragraphe « Protection » du prospectus de l'OPCVM.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement du Panier Profilé consiste à déterminer de manière active l'allocation de ce panier sur les classes d'actifs risquées traditionnelles. Cette allocation reflètera les anticipations du gérant basées notamment sur les performances passées et les grandes tendances en ce qui concerne le potentiel de performance de chacune des classes d'actifs. Lors de cette allocation, les objectifs de réduction des fluctuations (réduction de la volatilité) et des pertes potentielles anticipées par la Société de Gestion seront pris en compte en réallouant les classes d'actifs risquées traditionnelles vers des actifs à composantes moins risquées.

Le portefeuille sera alloué entre le panier composé des classes d'actifs risquées traditionnelles (c'est-à-dire le Panier Profilé) et le panier à composantes monétaires (c'est-à-dire le Panier au Profil Sécurisé). Suivant les principes de la méthode dite de l'assurance de portefeuille, l'allocation entre ces deux paniers sera régulièrement ajustée afin de concourir à la réalisation de l'objectif de protection à chaque date de valeur liquidative à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée.

A l'issue de la Période de Souscription Privilégiée (pendant laquelle l'exposition aux Actifs Dynamiques est faible ou nulle et s'assimile à une stratégie de prudence et de réduction du risque), l'exposition aux Actifs Dynamiques sera fonction de l'évolution des marchés. Si l'évolution est favorable, l'exposition aux Actifs Dynamiques pourra être augmentée, si elle est défavorable, l'exposition aux Actifs Dynamiques pourra être diminuée. La Société de Gestion pourra toutefois s'éloigner de ce mécanisme dans la limite de l'objectif d'exposition maximale. Dans certaines configurations de marché et notamment en cas de baisses extrêmes et subites des classes d'actifs risquées traditionnelles composant les Actifs Dynamiques, il existe un risque que l'OPCVM monétarise de façon définitive. Dans ce cas, l'OPCVM sera dissous à l'initiative de la Société de Gestion dans les délais déterminés en accord avec l'Autorité des Marchés Financiers.

L'OPCVM n'ayant pas d'indicateur de référence, le gérant n'aura aucune contrainte particulière d'investissement lié à un éventuel indice.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de l'OPCVM.

Indicateur de référence: L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence.

Modalités des souscriptions :

- Période de Souscription Privilégiée : entre le jeudi 17 mars 2017 (inclus) et le vendredi 28 juillet 2017 (inclus).

La société de gestion peut clore de façon anticipée la Période de Souscription Privilégiée notamment si le Dépositaire constate que le nombre maximal de parts (2.000.000) a été souscrit.- A compter du vendredi 28 juillet 2017, l'OPCVM sera fermé à toute souscription.

Modalités des souscriptions et des rachats :

Les ordres de souscription ou de rachat sont :

- reçus chaque Jour Ouvré par le centralisateur jusqu'à 12h ;
- exécutés sur la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (soit à cours super inconnu) ; puis
- réglés le 3ème Jour Ouvré suivant.

Les parts rachetées bénéficient de la protection à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée. La valeur liquidative de l'OPCVM est calculée sur une base quotidienne, à l'exception des jours de bourse correspondant à des jours fériés légaux en France. Le calendrier boursier de référence est celui de NYSE, EUREX et CME.

Devise de l'OPCVM : Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

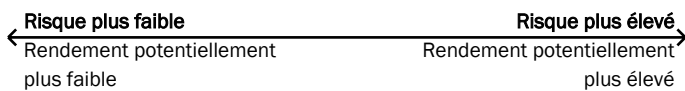
Durée de placement recommandé

3 ans qui suivent la fin de la Période de Souscription Privilégiée.

Affectation des revenus : Capitalisation

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> Le porteur qui a souscrit ses parts de l'OPCVM pendant la Période de Souscription Privilégiée bénéficie d'une protection en capital (hors frais de souscription et fiscalité) à chaque valeur liquidative à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée (soit 90% de la plus haute valeur liquidative constatée pendant la Période de Souscription Privilégiée). Le porteur bénéficiera partiellement de la performance éventuelle de l'ensemble des classes d'actifs risquées traditionnelles (obligations, actions), via le rendement éventuel du Panier Profilé tout en bénéficiant d'une protection en capital (hors frais de souscription et fiscalité) à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée. Le porteur bénéficiera des propriétés de diversification d'une stratégie réactive et flexible sur les différentes classes d'actifs, avec un accent marqué sur les techniques de contrôle des risques, via l'établissement de budgets de risque. L'OPCVM s'adaptera aux modifications de l'environnement de marché afin de protéger le portefeuille et saisir les opportunités d'investissement qui se présentent. 	<ul style="list-style-type: none"> La protection en capital (hors frais de souscription et fiscalité) à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée ne profite qu'aux seuls porteurs qui ont souscrit des parts sur la base des valeurs liquidatives constatées pendant la Période de Souscription Privilégiée. En cas de baisse continue des marchés financiers sur lesquels le Panier Profilé est investi, le souscripteur pourrait être amené à perdre jusqu'à 10% du capital initialement investi. La stratégie d'investissement utilisée par la Société de Gestion visant à offrir une protection en capital (hors frais de souscription et fiscalité) à chaque date de valeur liquidative à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée ne permet pas au porteur de bénéficier totalement de la hausse éventuelle du Panier Profilé. L'exposition au Panier Profilé peut, dans certaines conditions de marché, devenir nulle et le rester temporairement, du fait des contraintes de gestion inhérentes à la stratégie d'investissement utilisée par la Société de Gestion ceci impliquant une monétarisation temporaire. Dans des cas de baisses extrêmes et subites des classes d'actifs risquées traditionnelles composant le Panier Profilé, la monétarisation peut alors être définitive. L'OPCVM ne profitera alors plus d'éventuelles hausses du Panier Profilé et ce jusqu'à la dissolution de l'OPCVM.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le profil de risque passé ne préjuge pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM bénéficie d'une Protection à hauteur de la Valeur Liquidative Protégée à chaque date de valeur liquidative. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse, pouvant engendrer des gains, ou des pertes dans la limite de la Valeur Liquidative Protégée.

L'OPCVM est dans la catégorie 3 en raison notamment de sa volatilité qui devrait se situer entre 2% et 5% et de son exposition, au travers d'une allocation flexible, à l'ensemble des classes d'actifs risquées traditionnelles.

Garantie : Au titre d'une convention de protection, BNP PARIBAS (le « Garant ») s'est engagé envers l'OPCVM à ce que la valeur liquidative soit égale à la Valeur Liquidative Protégée.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie est le risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM pouvant conduire à un défaut de paiement.

Impact de techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
----------------	-------

Frais de sortie	Aucun
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.35%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2020.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

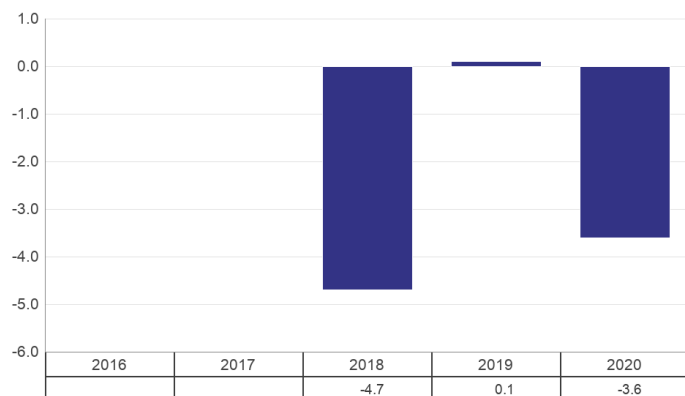
- les commissions de performance

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.axa-im.com.

Performances passées

■ Patrimoine 90 N°2 Capitalisation EUR (FR0013239019)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 17/03/2017.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse <https://www.axa-im.com/en/remuneration>. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site www.axa-im.com.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.